



MAIRIE DE PARIS



Direction de la Voirie et des Déplacements
Section territoriale de voirie Sud

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DIDOT

Partie sud, du boulevard Brune à la rue d'Alésia

Et déploiement des zones 30 dans le quartier

le 13.02.19, réunion publique



RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DIDOT

ENTRE LE BOULEVARD BRUNE ET LA RUE D'ALÉSIA



OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT : MIEUX PARTAGER DE L'ESPACE PUBLIC

- Permettre une meilleure accessibilité et améliorer le confort des piétons en élargissant les trottoirs
- Limiter les conflits d'usage entre piétons, cyclistes, usagers de deux roues motorisés (motos et scooters) et automobilistes en créant une piste cyclable protégée avec un séparateur (franchissable par les pompiers et services de secours)
- Participer à la revitalisation commerciale du quartier
- Apaiser la circulation automobile en réduisant les prises de vitesse par la création de 3 plateaux surélevés
- Maintenir des zones de livraison pour les commerces

CALENDRIER

Février –
septembre 2018

- Concertation

Avril 2018-Mars
2019

- Études et passation du marché de travaux infrastructures

Avril 2019

- Début des travaux (désamiantage - élargissement de trottoir – création des 3 plateaux surélevés – création du séparateur)

Août 2019

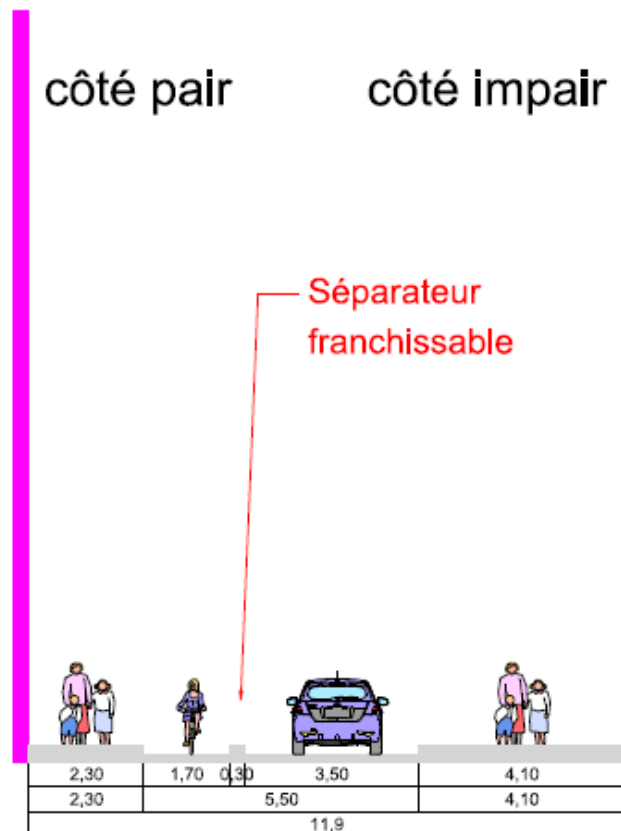
- Fin des travaux

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT - COUPES

ETAT ACTUEL



ETAT FUTUR

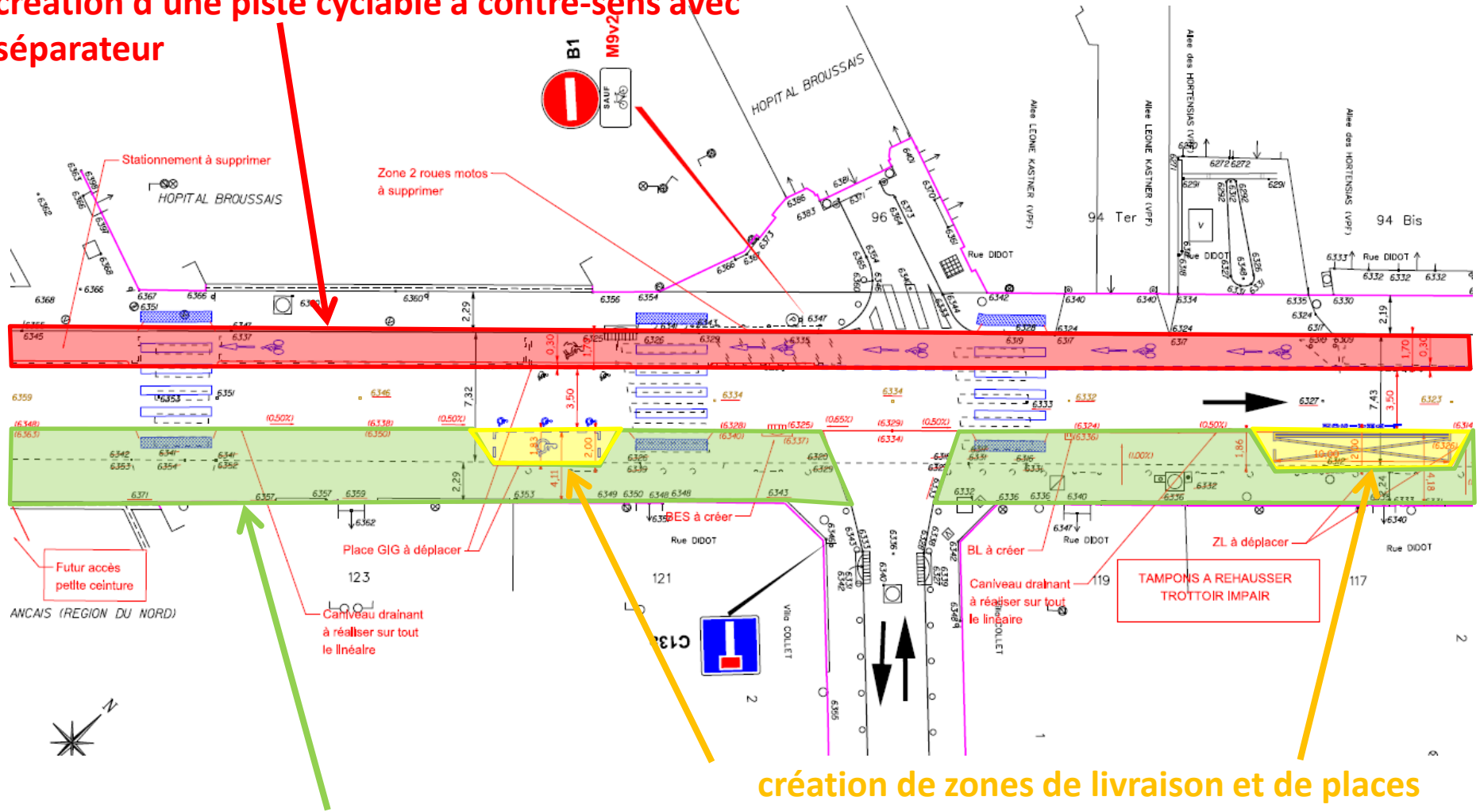


+1.80m

→ élargissement du trottoir de 2m30 à 4m10, création d'une piste cyclable à contre-sens avec séparateur franchissable, emprise de la chaussée réduite à 3m50, suppression du stationnement

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

création d'une piste cyclable à contre-sens avec séparateur

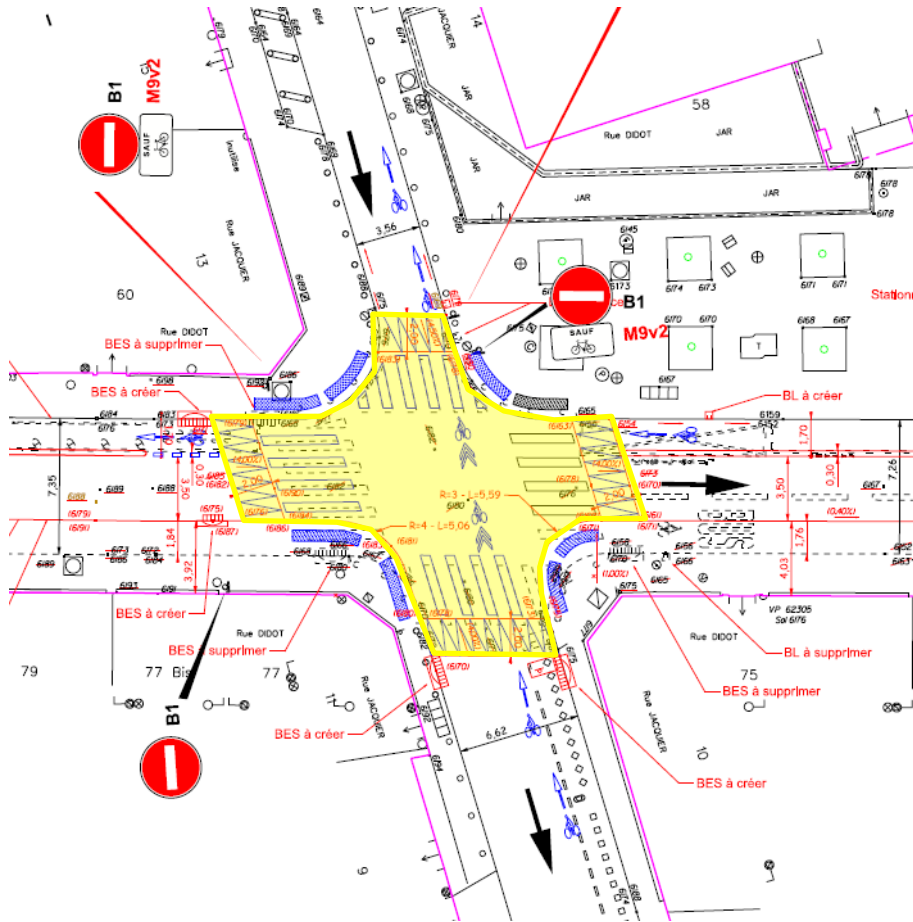


élargissement du trottoir à 4m10 environ (+ 1,80 m)

création de zones de livraison et de places GIG-GIC en linéaire

CRÉATION DE PLATEAUX SURÉLEVÉS POUR SÉCURISER LES CHEMINEMENTS PIÉTONS

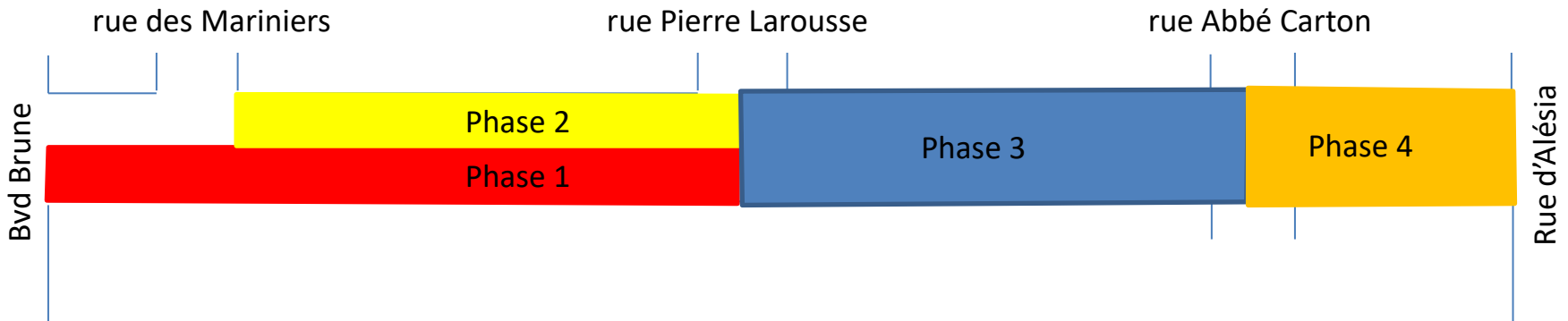
Plateau au niveau du carrefour Didot/Jacquier



CALENDRIER DES TRAVAUX

➤ Travaux de désamiantage :

De la mi-avril à mi-mai 2019 : en 4 phases avec fermeture de tronçon de la rue Didot sur un délai d'une semaine par tronçon (mise en place de déviations et fermetures de certaines voies)



➤ Travaux d'élargissement de trottoir et création des plateaux

De la mi-mai à juillet 2019

➤ Travaux de création du séparateur

De juillet à août 2019

DÉPLOIEMENT DES ZONES 30

ENTRE LA RUE D'ALÉSIA ET LE BOULEVARD BRUNE



La généralisation des zones 30 à l'échelle parisienne :

- En **mai 2015**, le Conseil de Paris approuve la **généralisation des Zones 30** à tout Paris (hors grands axes).
- En **2015**, le Conseil de Paris approuve le **Plan Vélo**, qui prévoit la création de 700 km de continuités cyclables d'ici 2020.
- En 2017, la **Stratégie Paris Piéton** du Conseil de Paris prévoit de conforter la place des piétons.

→ *53 % des déplacements des Parisiens s'effectuent à pied (80% des déplacements pour achats), contre 13 % seulement en voiture*

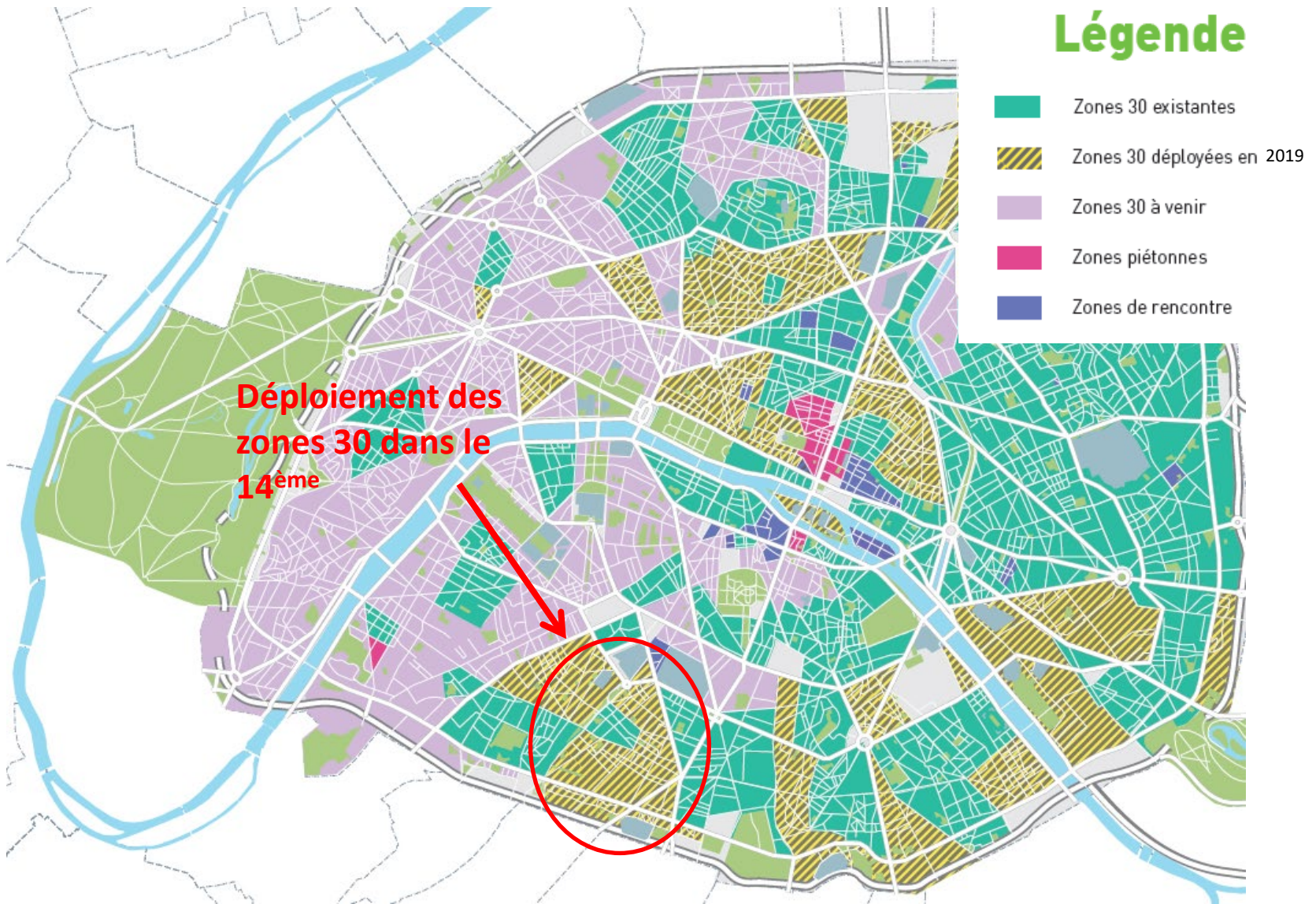
Objectifs des zones 30 :

- Sécuriser l'espace public en limitant les accidents induits par la vitesse,
- Limiter les nuisances sonores et améliorer le cadre de vie des riverains,
- Répondre aux enjeux de réduction des émissions de CO2 en favorisant le confort des usagers des modes actifs (piétons, cyclistes...)

Échéance :

- En 2018 , 45% des rues étaient en zones 30.
- En 2020 l'ensemble des rues parisiennes seront concernées (hors grands axes).

LA GÉNÉRALISATION DES ZONES 30



Périmètre : mise en place progressive dans toutes les rues entre la rue Vercingétorix et l'avenue du Maine / G.Leclerc

Principaux aménagements prévus :

- réduction de la vitesse à 30km dans toutes les rues concernées,
- création de double sens pour les cyclistes → *Depuis 2008, la création de double-sens cyclables en zone 30 et en zone de rencontre est une obligation réglementaire.*
- Mise en place de stationnement vélos et motos en amont des passages piétons afin d'améliorer la visibilité des piétons
- Création d'une piste cyclable avec ilot séparateur sur la rue des Plantes entre le boulevard Brune et la rue d'Alésia

Travaux :

- Travaux peu impactant : les aménagements prévus consistent principalement à des changements de signalétique et du marquage au sol.
- Calendrier : après l'été 2019 (en cours d'étude)

MERCI DE VOTRE ATTENTION